



Mise à jour : 09/05/2024

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



LE18BISGALERIE@GMAIL.COM



+ 33 (0)6 16 23 30 80

WWW.GALERIE18BIS.COM

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 10h à 19h

Permanence le samedi de 14h à 19h

Formation en présentiel

Profil des stagiaires :

Tout public*

Pré-requis des stagiaires :

Aucun pré-requis

Zone géographique :

Le grand Paris.

Nombre de stagiaires par session :

2 à 6.

Lieu du stage : En intra-entreprise

CONSCIENCE CORPORELLE I

Une formation pour diminuer les tensions et augmenter l'équilibre mental, stimuler la concentration et la créativité, améliorer le tonus musculaire, la posture et la souplesse, favoriser le sommeil et augmenter le niveau d'énergie global et renforcer le système immunitaire.

Un abécédaire en quelque sorte, où sont regroupés les «best-practices», des exercices de yoga liées à la mémoire, l'influx nerveux et la motivation, entre autre.

Le but de cette formation est d'apprendre à renouer avec ses propres capacités régénératrices et ainsi déployer son plein potentiel.

Intervenante : Eva Ponty est forte de 35 années de pratique du Hatha Yoga et certifiée professeure en 2013 par le Yogacenter Montreux, auteure de l'Anglais Oral Accélééré® et formatrice professionnelle depuis plus de 25 ans.

Eva est l'Auteure de « Conscience Corporelle I, II, III », qu'elle a conçu dans un cadre professionnel, notamment pour les personnes dont les métiers sont de plus en plus sédentaires.

Prix de la formation : 800 €*

Total nombre d'heures : 16 Heures

Possibilité de suivre des sessions individuelles (majoration du prix de 50% ou réduction des heures de moitié).

Financement à 100% pour les publics recevables, dans la limite des budgets disponibles.

Délai de rétractation une fois le devis signé : 10 jours ouvrables

Le délai de rétractation est prolongé en fonction du temps de validation du devis et programme en cas de prise en charge par un OPCA (ex minimum 3 semaines pour l'AFDAS).

Les dates des formations sont fixées d'un commun accord.

Galerie 18Bis et le stagiaire se réservent cependant le droit de différer et de modifier toute formation prévue, moyennant un préavis de 4 jours ouvrables. 18Bis propose de fixer la formation à une autre date convenant aux deux parties.

En cas d'arrêt anticipée de la formation pour force majeure par une des deux parties, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au contrat.